



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES

SGA
Secrétariat général pour l'administration

Lyon, le 19 FEV. 2020

N°526 /ARM/SGA/DRH-MD/SRHC/CMG Lyon/DRH/BRCF

DIRECTION
DES RESSOURCES HUMAINES
DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Service des ressources humaines civiles
Centre ministériel de gestion de Lyon
Division ressources humaines
Bureau concours, recrutement et formation

Affaire suivie par :
Gihane DUPONT

Tél. : 04 37 27 30 92 ou 821 691 30 92

Fax : 04 37 27 25 33 ou 821 691 25 33

gihane.tahane@intradef.gouv.fr

NOTE D'INFORMATION

relative à l'organisation d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère de la défense, au titre de l'année 2021

A l'attention des destinataires *in fine*

- RÉFÉRENCES :
- a) Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
 - b) décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
 - c) décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;
 - d) arrêté du 7 août 2012 fixant les modalités d'organisation générale et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès aux grades de secrétaire administratif de classe supérieure et de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère de la défense ;
 - e) arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;
 - f) arrêté du 3 février 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère de la défense ;
 - g) instruction n° 312726/DEF/SGA/DRH-MD portant sur les dispositions fixées par l'arrêté ministériel du 10 avril 2007 pris en application du décret n° 2006 781 du 3 juillet 2006 et fixant les barèmes indemnitaires et les modalités d'indemnisation des personnels civils du ministère de la défense dans le cadre de leurs déplacements temporaires.

ANNEXE : Liste des centres ministériels de gestion organisateurs (CMG).

Le centre ministériel de gestion (CMG) de Lyon est chargé de l'organisation d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle (SACE) du ministère de la défense, au titre de l'année 2021.

Cet examen professionnel est organisé en application des dispositions du décret du 11 novembre 2009 et de l'arrêté du 7 août 2012, cités en références.

Le nombre de postes offerts est fixé à **62**.

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au **mardi 18 février 2020**.

La date de clôture des inscriptions est fixée au **mardi 31 mars 2020 inclus**, le cachet de la poste faisant foi.

L'épreuve écrite d'admissibilité a lieu dans les centres d'examen créés par les CMG de Saint-Germain-en-Laye, Metz, Rennes, Bordeaux, Toulon et Lyon, le **jeudi 30 avril 2020**.

L'épreuve orale d'admission se déroule à **Lyon**, à compter du **lundi 7 septembre 2020**.

Il est précisé que les frais de déplacement des candidats sont pris en charge conformément à l'instruction n° 312726 du 28 décembre 2007, paragraphe 1-5-1.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les conditions de participation doivent être remplies au plus tard au 31 décembre 2021.

Peuvent participer à l'examen professionnel pour l'accès au grade de SACE au titre de l'année 2021, les secrétaires administratifs de classe supérieure qui justifient d'au moins un an dans le 5^e échelon de leur grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Cas particuliers :

Les fonctionnaires détachés dans le corps des secrétaires administratifs du ministère de la défense et remplissant les conditions susmentionnées peuvent également participer à cet examen professionnel.

Les conditions de participation sont vérifiées après l'établissement de la liste d'admissibilité. En conséquence, les candidats admissibles qui ne remplissent pas les conditions ne peuvent pas se présenter à l'épreuve orale d'admission.

3. MODALITÉS D'INSCRIPTION

A. Candidatures par internet

Le formulaire d'inscription doit être complété sur internet à l'adresse suivante :

<https://www.concours-civils.defense.gouv.fr>

Les inscriptions ont lieu du **18 février 2020, à 11 heures, au 31 mars 2020, à minuit, heure de Paris**.

Jusqu'à cette date, les candidates et candidats déjà inscrits par internet peuvent modifier les données de leur dossier grâce aux numéros d'inscription et de certificat qui leur sont attribués lors de leur inscription par téléprocédure. Toute modification doit faire l'objet d'une nouvelle validation.

Les candidates et candidats, qui ont validé leur inscription, reçoivent un mail de confirmation d'inscription. Ils n'ont aucun document à transmettre au CMG auprès duquel ils se sont inscrits (CMG de leur département d'affectation géographique).

B. Demande de dossier par voie postale

Les candidates et les candidats qui n'ont pas accès à internet peuvent demander les dossiers d'inscription et de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnel (RAEP) par voie postale, jusqu'au 18 mars 2020, le cachet de la poste faisant foi, auprès du :

Centre ministériel de gestion de Lyon
Division ressources humaines
Bureau concours, recrutement et formation
Section B - SACE 2021
Quartier général Frère
BP 41
69998 Lyon cedex 07

Afin que le dossier leur soit transmis en retour, les candidates et candidats joignent à leur demande une enveloppe format A4 affranchie au tarif lettre 190 grammes et libellée à leurs nom et adresse.

Après avoir complété le formulaire d'inscription, les candidates et candidats l'envoient par voie postale, au plus tard le 31 mars 2020, date de clôture des inscriptions, avant minuit, heure de Paris, le cachet de la poste faisant foi, au bureau recrutement du CMG de leur département d'affectation géographique.

Tout dossier transmis après le 31 mars 2020 ou parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur à cette date ou parvenant dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste sera refusé.

a) Demande d'information

Pour toute demande d'information sur cet examen professionnel, les candidats peuvent contacter le CMG de Lyon par téléphone au 04 37 27 30 92 ou au 04 37 27 22 50 les jours ouvrés **de 14h00 à 16h00**.

4. TRANSMISSION DU DOSSIER DE RAEP

En vue de l'épreuve orale d'admission, les candidates et les candidats admissibles transmettent leur dossier de RAEP, dès publication de la liste d'admissibilité sur le site internet concours civils défense susmentionné et au plus tard le 31 juillet 2020, avant minuit, heure de Paris, au CMG de Lyon, à l'adresse fonctionnelle suivante :

cmg-lyon.bcrf.chef-bureau.fct@intradef.gouv.fr.

5. VISIOCONFÉRENCE

Pour l'entretien, tout candidat résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution ou à l'étranger, en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, bénéficie, à sa demande, du recours à la visioconférence dans les conditions prévues par l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État.

La demande écrite doit être adressée par voie postale, au CMG de Lyon, à l'adresse susmentionnée, au plus tard le lundi 14 août 2020.

En outre, les personnes en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite, joignent à leur demande, un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'administration et comportant la mention de l'aménagement relatif à la visioconférence.

Il est demandé aux destinataires pour attribution de la présente note d'en assurer la plus large diffusion.

L'administrateur civil hors classe
Stéphane VANOLI
Directeur du centre ministériel de gestion de Lyon

ANNEXE

**Liste des CMG organisateurs chargés de l'instruction des formulaires de participation
et de la création des centres d'examen**

Département où le candidat est affecté	CMG organisateurs de l'épreuve d'admissibilité	
60 - 75 - 77 - 78 - 91 92 - 93 - 94 - 95 OUTRE-MER et ETRANGER	CMG DE SAINT-GERMAIN- EN-LAYE	Bureau du recrutement et de la formation Section recrutement 8, avenue du président Kennedy BP 40202 78102 ST-GERMAIN-EN-LAYE CEDEX
02 - 08 - 10 - 21 - 25 39 - 51 - 52 - 54 - 55 57 - 58 - 59 - 62 - 67 68 - 70 - 71 - 80 - 88 89 - 90	CMG DE METZ	Bureau recrutement et formation Section recrutement Quartier de Lattre de Tassigny CS 30001 57044 METZ CEDEX 01
14 - 18 - 22 - 27 - 28 29 - 35 - 36 - 37 - 41 44 - 45 - 49 - 50 - 53 56 - 61 - 72 - 76 - 85	CMG DE RENNES	Bureau recrutement et formation Section recrutement concours Quartier Foch - Rue St Convoïon BP 1 35998 RENNES CEDEX 9
09 - 12 - 16 - 17 - 19 23 - 24 - 31 - 32 - 33 40 - 46 - 47 - 64 - 65 79 - 81 - 82 - 86 - 87	CMG DE BORDEAUX	Bureau du recrutement et de la formation Section recrutement Caserne Nansouty 223 rue de Bègles CS 21152 33068 BORDEAUX CEDEX
04 - 05 - 06 - 11 - 13 30 - 34 - 48 - 66 - 83 84 - 2A - 2B	CMG DE TOULON	BCRM Toulon Bureau recrutement formation Section recrutement BP 33 83800 TOULON CEDEX 9
01 - 03 - 07 - 15 26 - 38 - 42 - 43 63 - 69 - 73 - 74	CMG DE LYON	Bureau concours, recrutement et formation Quartier Général Frère 22 avenue Leclerc 69007 LYON

Destinataires pour attribution :

Sous-direction des bureaux des cabinets
Bureau des officiers généraux
Délégation aux affaires stratégiques
Direction générale des systèmes d'information et de communication
Délégation à l'information et à la communication de la défense
Direction générale de la sécurité extérieure
Direction de la protection et de la sécurité de la défense
Direction générale de l'armement
Secrétariat général pour l'administration Institution nationale des invalides
Office national des anciens combattants
Direction des affaires financières
Direction des ressources humaines du ministère de la défense
Direction des affaires juridiques
Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives
Direction du service national
Direction centrale du service d'infrastructure de la défense
Service parisien de soutien de l'administration centrale
État-major des armées
Centre de pilotage et de conduite du soutien
Direction du renseignement militaire
Direction centrale du service de santé des armées
Direction centrale du service des essences des armées
Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense
Direction centrale du service du commissariat des armées
État-major de l'armée de Terre
Direction des ressources humaines de l'armée de terre
Service de la maintenance industrielle terrestre
Service de la trésorerie aux armées
État-major de la Marine
Direction du personnel militaire de la Marine
Direction centrale du service de soutien de la flotte
État-major de l'armée de l'Air
Conseil supérieur de l'armée de l'air
Direction des ressources humaines de l'armée de l'air
Direction centrale du service industriel de l'aéronautique
Contrôle général des armées
Inspecteurs généraux
Service du contrôle budgétaire et comptable ministériel
Délégation pour le regroupement des états-majors et services centraux de la défense
Commission des recours des militaires
Conseil supérieur de la fonction militaire
Conseil général de l'armement
Conseil scientifique de la défense
Responsable ministériel pour les normes
Commission armées-jeunesse
Gouverneur des Invalides

NAVAL GROUP (*point de contact unique*)
NEXTER (*point de contact unique*)
CEA (*point de contact unique*)

CMG Saint-Germain en Laye - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation

y compris pour diffusion outre-mer et commandements supérieurs des forces armées

CMG Metz - Division Ressources humaines - Pôle recrutement-formation

CMG Rennes - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation

CMG Bordeaux - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation

CMG Toulon - Division ressources humaines - Bureau recrutement et formation

Destinataires pour information :

Fédération CFDT
2-8 Rue Gaston Rebuffat
75019 PARIS

Fédération FO
46 Rue des Petites Ecuries
75010 PARIS

Fédération UNSA Défense
80 Rue Vaneau
75007 PARIS

Fédération CGT
263 Rue de Paris
Case 541
93515 MONTREUIL Cedex

Secrétariat SNUEC
Défense CGC
16 bis Avenue Prieur de la Côte d'Or
94114 ARCUEIL Cedex

Fédération CFTC
Case Postale 90
5 Bis Avenue de la Porte de Sèvres
75509 PARIS Cedex 15

Copies :

DRH-MD /SRHC/SDGPC/DCC/BFPCE
CMG LYON - Déléguee régionale handicap
CMG LYON - DGA